

MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE
DIRECTION
GENERALE DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE
DIRECTION
DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES
SERVICE DU PERSONNEL

SECRET N° 82/709 du 23/7/1982
MEN-DGAS-DPAA-SP-P3
portant promotion de Monsieur MAVOUNGOU Lazare
Inspecteur de l'Enseignement Technique ^{de 8^e éch.}
de la catégorie A, hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement Technique) de la
République Populaire du Congo au titre de
l'année 1980.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11/1980 portant amendement de l'article 47 de
la Constitution du 8 Juillet 1979
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires
des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/130/ME du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispo-
sitions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements judiciaires
des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catég. ~~et~~ hiérarchies
des cadres créées par la loi 15/62/FP du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires
de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 64/165/FP du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres
de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 65/170/FP-BE du 25.6.65 réglementant l'avancement des
fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du 28.12.80
portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimis des Membres du
Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements
des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 82/708 /MEN-DGAS-DPAA-SP-P3 du 23/7/82
portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1980 de Monsieur
MAVOUNGOU Lazare, Inspecteur de l'Enseignement Technique ^{de 8^e échelon}
de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement Technique) de la
République Populaire du Congo

DFP

des cadres

DB

DCF

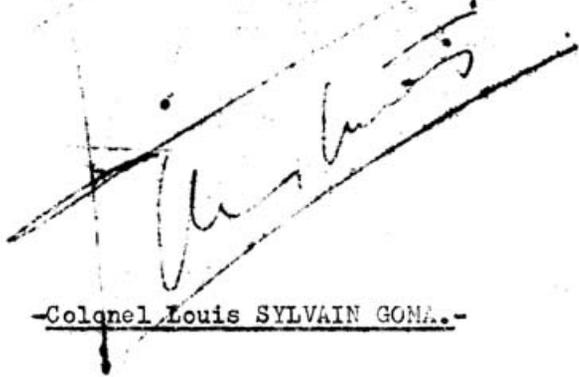
SECRET

.../...

ARTICLE 1er : Monsieur MAVCOUNGOU Lazare Inspecteur de l'Enseignement Technique/ des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement Technique) en service à Brazzaville est promu au 9° échelon de son grade pour compter du 8.10.80 ACC et RSMC= néant (avancement 1980)

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'application pour compter de la date ci-dessus indiquée et de la signature pour compter du 1.1.81 sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 23/7/1982



-Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE



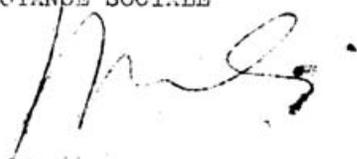
-Antoine NDINGA OBA.-

LE MINISTRE DES FINANCES



-Itihi Ossetoumba LKOUNDZOU.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE



-Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

- MEN.....2
- DGAS.....2
- DPAA.....3
- DFP.....2
- D B.....1
- DCF.....1
- B/SOLDE.....1
- B/COURRIER...10
- TRESOR.....1
- JORPC.....2
- FETRASSEIC...1
- INTERESSE....1 UJSC.....1
- DOSSIER.....2 CP/MEN.....1

